

Conditions Générales de Ventes

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Laura Vétault et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : première consultation de naturopathie, consultation de suivi en naturopathie, massage visage et crâne, drainage minceur 60 minutes et 90 minutes, abonnements drainage minceur 8 séances de 60 ou 90 minutes, massage californien-suédois 60 minutes et 90 minutes, réflexologie plantaire, réflexologie dorsale, massage sportif 30 minutes, 60 minutes, 90 minutes et 120 minutes, abonnements massage sportif 5 ou 8 séances.

L'ensemble de ces prestations bénéficient d'une couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite via la société de portage entrepreneurial BNPSI SAS. Toute prestation accomplie par l'indépendant porté et prestataire Vétault Laura, implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et affichés TTC. Par voie de conséquence, ils sont majorés du taux de TVA et des frais de déplacement applicables (le cas échéant pour tout déplacement à domicile) dans le cadre du portage entrepreneurial.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Abonnements (conditions spécifiques)

Le Prestataire propose des abonnements comprenant plusieurs séances de prestations (notamment drainage minceur et massage sportif), dont le contenu, la durée et le tarif sont précisés au moment de l'achat.

Sauf mention contraire :

- les abonnements sont nominatifs, personnels et non cessibles,
- ils sont non remboursables, même en cas de non-utilisation partielle,
- ils doivent être utilisés dans un délai maximal de validité de 12 mois à compter de la date d'achat.

Toute séance incluse dans un abonnement non annulée dans le délai prévu à la clause « Annulation et report » sera considérée comme effectuée. En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave, accident, grossesse à risque), le Prestataire se réserve la possibilité d'accorder un report exceptionnel de validité, sans que cela ne constitue une obligation.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés sont exprimés en prix nets et comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer au Client.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Paiement, retards, suspension, annulation et réalisation des prestations

1. Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue en espèce, virement WERO, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de BNPSI SAS, société de portage entrepreneurial facturant les prestations du Prestataire.

Tout autre moyen de paiement doit être convenu et accepté par le Prestataire lors de l'enregistrement de la commande.

2. Retard de paiement et suspension des prestations

En cas de non-paiement d'une prestation déjà réalisée :

- Le Prestataire se réserve le droit de suspendre les rendez-vous suivants jusqu'au règlement intégral des sommes dues.
- Si le paiement n'est pas effectué dans un délai de quinze (15) jours après notification de relance, la vente pourra être considérée comme résolue de plein droit et ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts conformément à la réglementation en vigueur.
- Des pénalités de retard pourront également être appliquées selon les dispositions légales.

3. Annulation et report des rendez-vous

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux

prestations de services fournies à une date ou selon une période déterminée. Les prestations (consultations de naturopathie, massages bien-être, réflexologie plantaire et réflexologie dorsale) sont réalisées sur rendez-vous, à une date et une heure convenues à l'avance avec le Client.

Toute annulation ou demande de report doit être notifiée au Prestataire au moins 24 heures (hors week-end et jours fériés) avant le rendez-vous :

- Si ce délai est respecté, aucun frais ne sera appliqué.
- En revanche, toute annulation ou report intervenant moins de 24 heures avant le rendez-vous, ou toute non-présentation du Client, entraînera la facturation intégrale de la prestation, considérée comme due et non remboursable.

4. Réalisation des prestations

La prestation commandée est effectuée au lieu indiqué sur la commande. Le rendez-vous indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Tout retard ou report éventuel du Prestataire ne peut en aucun cas engager sa responsabilité ni donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts.

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de l'Indépendant Porté, ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Clause n° 8 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant le Client, y compris, le cas échéant, des données relatives à son état de santé, strictement nécessaires à l'accompagnement proposé.

Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les modalités détaillées relatives à la nature des données collectées, aux finalités des traitements, aux destinataires, aux durées de conservation, aux mesures de sécurité mises en œuvre ainsi qu'aux droits dont dispose le Client sont précisées dans la **Déclaration de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, annexée aux présentes Conditions Générales de Vente et portée à la connaissance du Client préalablement à toute prestation.

Clause n° 9 : Responsabilité du Client et limites de responsabilité

Le Client s'engage à fournir au Prestataire des informations exactes, complètes et sincères concernant son état de santé, ses antécédents médicaux, traitements en cours, allergies éventuelles, ainsi que toute information utile à la bonne réalisation des prestations.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- des conséquences résultant d'informations erronées, incomplètes ou dissimulées par le Client,
- du non-respect par le Client des recommandations formulées,
- ou d'une utilisation inappropriée des conseils ou produits recommandés.

Les prestations proposées relevant du bien-être et de l'accompagnement non thérapeutique, le Prestataire est tenu à une obligation de moyens, et non de résultat.

Clause n° 10 : Non-substitution à un avis médical

Les prestations proposées par le Prestataire relèvent exclusivement de la naturopathie, discipline de bien-être visant à accompagner la personne dans l'amélioration de son hygiène de vie globale.

Les conseils, recommandations et informations délivrés dans ce cadre :

- ne constituent en aucun cas un acte médical, et sont dépourvues de toute finalité médicale
- ne s'apparentent ni à un diagnostic, ni à un traitement médical,
- et ne sauraient se substituer à une consultation, un diagnostic ou un suivi réalisé par un professionnel de santé habilité (médecin, pharmacien, sage-femme, kinésithérapeute ou autre professionnel de santé réglementé médical et paramédical).

Le Prestataire ne demande jamais au Client d'interrompre, modifier ou retarder un traitement médical en cours.

Toute décision relative à un traitement médical, à la prise ou à l'arrêt d'un médicament relève de la responsabilité exclusive du Client et doit être prise en concertation avec son médecin traitant ou tout autre professionnel de santé compétent.

Le Client est expressément invité à consulter un professionnel de santé :

- en cas de pathologie diagnostiquée ou suspectée,
- en cas de symptômes persistants ou aggravés,
- en cas de grossesse, d'allaitement ou de traitement médical en cours.

Clause n° 11 : Nature des prestations de massage et de réflexologie

Les prestations de massage bien-être, de réflexologie plantaire et de réflexologie dorsale proposées par le Prestataire s'inscrivent exclusivement dans une démarche de bien-être, de détente et d'accompagnement non thérapeutique, exercée dans un cadre strictement professionnel.

Ces prestations ne présentent aucun caractère sexuel, érotique ou sensuel, explicitement ou implicitement.

Tout comportement, propos, geste déplacé, ambigu ou contraire au cadre professionnel de la prestation entraînera :

- l'arrêt immédiat de la séance, sans possibilité de remboursement,
- et pourra donner lieu à un refus de prise en charge ultérieure.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre toute prestation ne respectant pas les présentes conditions, dans le respect de sa sécurité, de son intégrité et de sa déontologie professionnelle.

Clause n° 12 : Rôle d'intermédiaire et conseil individualisé en naturopathie

Le Prestataire exerce une activité de praticienne naturopathe, consistant à fournir au Client des prestations de conseil individualisé en hygiène de vie et bien-être, sur la base des informations communiquées par le Client lors des consultations.

Dans ce cadre, le Prestataire peut être amené à recommander certains produits proposés par des laboratoires ou fournisseurs tiers (ci-après notamment, mais non exclusivement les Laboratoires Fenioux, Herbolistique, Copmed, Metagenics, La Royale, LPEV, les sociétés Ballot-Flurin, Sisters Feel, Aménité), sans obligation d'achat pour le Client. Lorsque le Client choisit d'acheter des produits auprès d'un Partenaire, la commande est effectuée directement par le Client, soit en ligne, soit par téléphone, auprès du Partenaire concerné.

Le Prestataire intervient alors exclusivement en qualité d'intermédiaire et de conseiller, et n'est en aucun cas partie au contrat de vente conclu entre le Client et le Partenaire.

À ce titre :

- le Partenaire demeure seul responsable de la vente, de la facturation, de la livraison des produits,
- ainsi que de la conformité, des garanties légales, des éventuels défauts et du service après-vente.

Clause n°13 – Indépendance du conseil, transparence des partenariats

Dans le cadre de ses prestations, le Prestataire peut être amené à recommander au Client certains produits ou solutions proposés par des partenaires professionnels.

Ces recommandations sont formulées en toute indépendance, dans le seul intérêt du Client, en fonction de ses besoins exprimés et des informations communiquées par ce dernier.

Le Client est informé que le Prestataire peut percevoir, le cas échéant, une rémunération sous forme de commission de la part de certains partenaires, sans que cela n'ait d'impact sur le prix des produits proposés au Client.

Le Client demeure entièrement libre :

- d'accepter ou de refuser toute recommandation,
- de se procurer les produits conseillés auprès du partenaire proposé ou auprès de tout autre fournisseur de son choix.

Aucune obligation d'achat ne saurait résulter des prestations réalisées par le Prestataire.

Clause n°14 – Vente de produits de partenaires – rôle d'apporteur d'affaires commissionné

Dans le prolongement des recommandations effectuées conformément à la clause 13, le Prestataire peut faciliter la mise en relation entre le Client et des laboratoires partenaires pour l'achat de certains produits.

Dans ce cadre, le Prestataire intervient exclusivement en qualité d'apporteur d'affaires commissionné, agissant pour le compte du laboratoire, sans être vendeur des produits proposés.

À ce titre, il est expressément précisé que :

- le contrat de vente est conclu directement entre le Client et le laboratoire partenaire ;
- les produits sont facturés exclusivement par le laboratoire partenaire, qui en demeure seul responsable ;
- le paiement est effectué directement par le Client au laboratoire partenaire, notamment par chèque ou espèce établi à l'ordre de ce dernier ;
- le Prestataire peut, à titre de simple intermédiaire matériel, remettre le produit au Client et transmettre le paiement au laboratoire, sans encaissement pour son propre compte ;

- le Prestataire ne procède à aucun encaissement en son nom, ne fixe pas le prix des produits et n'opère aucun transfert de propriété des produits.

En contrepartie de son rôle d'apporteur d'affaires, le Prestataire perçoit une commission versée par le laboratoire partenaire, dont l'existence est portée à la connaissance du Client.

Le laboratoire partenaire demeure seul responsable :

- de la conformité des produits vendus,
- des obligations légales et réglementaires applicables aux produits,
- de la facturation,
- ainsi que du traitement des réclamations, retours ou garanties liées aux produits.

Le Prestataire n'assume aucune responsabilité au titre de la vente des produits, en dehors de son obligation d'information loyale et transparente à l'égard du Client.

Clause n° 15 : Produits, allergies et contre-indications

1. Responsabilité du Client

Le Client s'engage à informer le Prestataire de tout antécédent médical, allergie, intolérance, sensibilité ou contre-indication connue avant toute recommandation ou utilisation de produits.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de l'omission ou de la dissimulation de ces informations par le Client.

2. Conseil et choix des produits

Lors des consultations, le Prestataire peut recommander certains produits (compléments alimentaires, huiles, cosmétiques, etc.) à usage strictement personnel et non thérapeutique, fournis par le Prestataire ou des partenaires tiers.

Le Client reconnaît que :

- L'achat et l'usage de ces produits sont volontaires et à sa propre responsabilité,
- Le Prestataire agit uniquement en qualité de conseiller, sauf en cas de revente directe.

3. Allergies et test préalable

Avant toute utilisation d'un produit, le Client est invité à vérifier la composition, et à effectuer si nécessaire un test cutané préalable. En cas de doute ou d'antécédent allergique, le Client doit consulter un professionnel de santé avant usage.

4. Contre-indications spécifiques

Certains produits ou certaines techniques peuvent présenter des contre-indications pour les femmes enceintes, allaitantes, personnes sous traitement médicamenteux ou souffrant de pathologies particulières.

Le Client s'engage à signaler toute situation particulière afin que le Prestataire adapte ses recommandations ou refuse l'utilisation du produit si nécessaire.

5. Exonération de responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- Des réactions indésirables résultant de l'utilisation de produits après recommandations,
- Des conséquences liées à un non-respect des consignes d'usage,
- Des effets secondaires liés aux interactions médicamenteuses, le Client étant seul responsable de consulter son médecin traitant.

Clause n° 16 : Tribunal compétent et médiation

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV sera soumis au droit français. En cas de désaccord, les parties tenteront une résolution amiable, puis, à défaut, un recours à la médiation. « Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT - Centre d'Affaires Stéphanois Immeuble l'Horizon – Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret - 42000 SAINT-ETIENNE »

Les tribunaux de Villefranche-sur-Saône sont compétents selon les règles de droit commun.

Fait à SAINTE GEMME LA PLAINE, le 07/01/2026

Laura Vétault

